



Charte Commission des affaires internationales

Charte

Commission des affaires internationales

Préambule

La Commission des affaires internationales fonde son activité sur la définition internationale du travail social. Celle-ci reflète le développement théorique et méthodologique de la communauté mondiale du travail social et met l'accent sur des aspects essentiels de son identité :

« Le travail social est une pratique professionnelle et une discipline. Il promeut le changement et le développement social, la cohésion sociale, le développement du pouvoir d'agir et l'émancipation des personnes. Les principes de justice sociale, de droits humains, de responsabilité sociale collective et de respect des diversités sont au cœur du travail social. Étayé par les théories du travail social, des sciences sociales, des sciences humaines et des connaissances autochtones, le travail social encourage les personnes et les structures à relever les défis de la vie et agit pour améliorer le bien-être de toutes et tous. »

La Commission oriente également son travail sur le Code de déontologie de l'association professionnelle AvenirSocial. Elle s'engage ainsi à reprendre aussi bien les principes internationaux des conventions de l'ONU que ceux du Conseil de l'Europe. Ces deux traités partagent les principes de la Constitution fédérale suisse : respect de la diversité de la vie, responsabilité envers la nature, liberté, bien-être des personnes les plus démunies et dignité humaine inaliénable.

L'orientation vers un travail social international

Les racines du travail social international remontent à la fin du 19^e siècle. Cette première phase a été largement influencée par d'importantes pionnières du travail social. Dès la fin des années 1920, une grande valeur est accordée à la collaboration et à l'échange international entre les professionnel-le-s. Très vite, un grand nombre d'activités sociales importantes réalisées dans la société suisse comportaient une dimension nationale ainsi qu'internationale. Cette dimension internationale du travail social, accentuée par la mondialisation, se manifeste aujourd'hui en Suisse à travers des crises actuelles telles que la pandémie, les crises financières et des réfugié-e-s, la guerre en Ukraine et la question climatique. Les évolutions internationales en cours ne peuvent être appréhendées que sous l'angle d'une société mondiale en plein développement.

Dans ce contexte, la Commission des affaires internationales se positionne comme un lien favorisant les échanges et les réseaux de professionnel-le-s du travail social en Suisse et au niveau international.

Les défis d'un travail social international

Une politique qui souhaiterait répondre de manière responsable aux intérêts individuels et collectifs dans le monde entier ne peut réussir que si elle se conçoit comme une politique intérieure mondiale. L'économie, moteur central de la mondialisation, met à disposition les ressources nécessaires à satisfaire les besoins de la société civile. La dynamique de développement de ces systèmes conduit à remettre en question les conquêtes et les institutions nationales, à les déstabiliser et à les soumettre à d'importants processus de transformation. L'État social, en tant que modèle de protection sociale, n'est pas inclus dans le processus de résolution : actuellement, il n'est conçu que de manière unilatérale et nationale, ce qui l'empêche d'agir également au niveau mondial.

À l'échelle planétaire, un large consensus social identifie les problèmes urgents de la société, comme la destruction de l'environnement, la guerre, les mouvements migratoires, les inégalités sociales et la numérisation inhumaine. En tant qu'acteur social, le travail social national et international peut contribuer à la résolution de ces défis sociaux.

Les objectifs d'un travail social international

Sur la base des principes exposés dans le préambule, le travail social international fait des propositions afin de résoudre les problèmes mondiaux mentionnés en collaboration avec d'autres acteur·rice·s sociaux·ales. Il s'efforce de mettre en œuvre l'accord de Paris sur le climat des Nations Unies (ONU). Il prend notamment en compte son Agenda 2030, par lequel la communauté mondiale entend permettre une vie digne à l'échelle planétaire tout en préservant durablement les bases naturelles de l'existence. Dans le cadre du maintien de la paix, il soutient les relations non violentes entre les personnes, promeut la fonction du dialogue, la participation démocratique, les efforts diplomatiques et le respect des principes de la Charte de l'ONU. Pour surmonter les inégalités, il s'engage pour une orientation économique en faveur de l'intérêt général. Il contribue à gérer la pauvreté absolue et assure ainsi la vie d'un grand nombre de personnes.

Le travail social international participe au développement de possibilités de réalisation dans la société mondiale, afin que les personnes puissent vivre dans la dignité. Il aide à appliquer les règles de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés et aspire à repérer, résoudre ou atténuer rapidement les situations d'exil liées à la guerre, aux conflits civils et à la répression autoritaire. Le travail social s'inspire du Manifeste de Vienne pour une humanité numérique.

Les compétences d'un travail social international

Le travail social associe sa perspective scientifique sur les problématiques sociales à une dimension éthique. En tant que science de l'action, il oriente son engagement sur des valeurs et des normes. Sa capacité de jugement, ainsi que sa pensée critique et créative, nécessitent une formation qui amène la personne et la communauté à s'auto-éduquer et à prendre soin de soi et du monde. Les compétences interculturelles permettent au travail social international de collaborer avec des personnes issues de différentes cultures. Cela exige une réflexion allant au-delà des frontières disciplinaires, la capacité à supporter les paradoxes, l'orientation vers les processus plutôt que vers les structures et la capacité à compléter le paradigme individualiste orienté éthiquement par des aspects collectifs. Les compétences méthodologiques permettent de comprendre, dans des situations complexes, selon quels critères les décisions sont prises et comment se manifestent les idées.

La conception d'un travail social international

Les chances du travail social résident, en plus de son orientation nationale, principalement dans sa perspective internationale. Il partage avec la politique et la société civile la mission de récupérer le pouvoir perdu par l'économie dans le cadre du processus de mondialisation. Seule une économie orientée vers le bien commun peut financer la transformation écologique nécessaire de la société industrielle tout en renforçant les droits humains. Dans ces conditions, l'économie peut se transformer en puissant levier pour la justice et la durabilité.

Un travail social responsable repose sur les principes suivants :

- Le travail social est une profession des droits humains et il s'aligne sur les droits et la dignité inviolable de la personne ;
- Le travail social est une science ;
- Le travail social dispose d'un encadrement éthique et il entretient une étroite interaction avec la philosophie ;
- Le travail social est transdisciplinaire et transprofessionnel et il fait écho à d'autres sciences et professions ;
- En collaboration avec d'autres sous-systèmes tels que la politique, l'économie et la formation, le travail social s'engage pour la cohésion sociale et l'inclusion ;
- En tant que science et que profession, le travail social se considère comme partie intégrante d'une société mondiale et il fait ainsi la distinction entre politique intérieure mondiale et économie mondiale ;

- En référence au rapport du Club of Rome, « Wir sind dran » (2018), le travail social aborde les menaces qui pèsent sur la nature, êtres humains compris, dans l'esprit d'une nouvelle ère des Lumières, en préservant l'équilibre entre les intérêts divergents et en défendant une conception de la formation qui favorise la capacité à résoudre les problèmes et à développer une pensée critique, indépendante et originale ;
- Le travail social collabore activement avec les acteur·rice·s progressistes de la société civile, de la politique et de l'économie, assure une mise en œuvre rapide de ses objectifs et recherche à cet effet des majorités, des réseaux, des organisations et toutes les catégories, générations et instances de la société.

Tâches de la Commission des affaires internationales

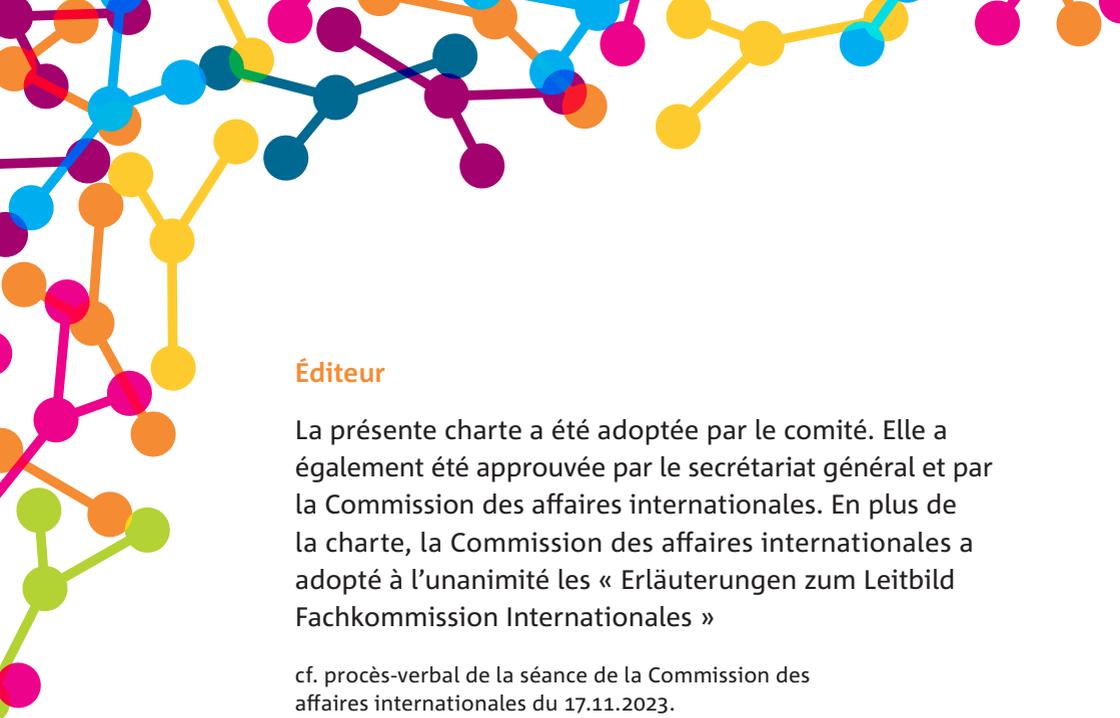
La Commission s'efforce de traiter efficacement les objectifs du travail social international en utilisant des méthodes de travail aussi adaptées que possible, avec des connaissances spécialisées, des compétences adéquates et un bon sens de la responsabilité. Pour ce faire, elle assume les tâches suivantes :

- Elle encourage l'organisation du « World Social Work Day » en Suisse et en particulier auprès de l'ONU à Genève. Elle recherche pour cela la collaboration avec des organisations partenaires, des établissements de formations, des institutions et des médias ;
- Elle soigne le contact avec la délégation IFSW, qu'elle accompagne et soutient auprès de l'ONU à Genève ;
- Elle prend position sur des questions internationales et des procédures de consultations des associations internationales de l'IFWS à l'attention du comité d'AvenirSocial ;
- Elle informe le travail social en Suisse sur son activité et sur les questions internationales par le biais de contributions dans les revues spécialisées, dans les newsletters de l'association professionnelle et sur le site d'AvenirSocial ;
- Elle traite les demandes concernant le « fonds de projets » et les partenariats et elle les présente au comité (cf. règlement « Rückstellungen für Internationale Projekte », 2013) ;
- Elle constitue une plateforme pour l'échange d'informations et le réseautage sur les questions internationales au sein d'AvenirSocial et en dehors, en observant les évolutions et en transmettant les conclusions aux organes compétents ;
- Elle transmet ses connaissances aux organes de l'association ;

- Elle encourage l'échange international entre les professionnels du travail social et transmet les informations concernant les congrès et les programmes d'échange ;
- Elle établit des partenariats avec d'autres associations professionnelles lorsque cela est possible ;
- Elle met en évidence le lien entre la dimension nationale et internationale du travail social ;
- Elle représente une position solide et confiante du travail social dans le cadre d'approches divisées concernant la manière de résoudre les problèmes sociaux.

Adhésions de l'association professionnelle

Pour mener à bien ses missions, l'association professionnelle dispose d'un réseau international et est membre de différentes institutions : International Federation of Social Workers (IFSW World and Europe), Council of International Fellowship (CIF) et Fédération Internationale des Communautés Éducatives (FICE).



Éditeur

La présente charte a été adoptée par le comité. Elle a également été approuvée par le secrétariat général et par la Commission des affaires internationales. En plus de la charte, la Commission des affaires internationales a adopté à l'unanimité les « Erläuterungen zum Leitbild Fachkommission Internationales »

cf. procès-verbal de la séance de la Commission des affaires internationales du 17.11.2023.

AvenirSocial



AvenirSocial
Geschäftsstelle Schweiz
Schwarztorstrasse 11
Postfach
CH-3001 Bern

info@avenirsocial.ch
avenirsocial.ch

Décembre 2023